



Ethylotest positif et refus de verification d'alcolémie

Par **ziza1010**, le **30/03/2012** à **19:44**

Bonjour, rnrnhistoire assez compliqué : je me rendais sur mon lieu de travail a 13h40 quand j'ai été heurté par un véhicule, qui ne sait meme pas arrêter voyant qu'il m'avait propulsé dans les champs (hé oui), en état de choc ma première idée déposer plainte en gendarmerie, arrivée a la gendarmerie 13h on me repond revenez a 14h. je repart chez moi encore sous le choc de l'accident j'appelle mon assureur, en pleure, enfin bref. Mauvaise idée de ma part je boit trois whisky pour me detendre (a ne jamais faire), 14h15 j'ai pas réfléchi j'ai repris mon vehicule pour me rendre a la gendarmerie a 800 mètres. Là on me demande d'attendre puis on me recoit, j'explique mon accident et la incompréhension on me dit que c'est peut etre moi en tord que sans la plaque on peut rien faire... j'insiste excéder, et la on me demande si j'ai consommé de l'alcool je dit non, puis voyant l'éthylotest arrivé j'avoue.rnBien sur positive, on me demande de me soumettre a l'ethylomètre je ne refuse pas en plus c'est la première fois que j'essai cet appareil, 1 er essai pas assez de souffle, second identique, le gendarme me montre, je ressaie toujours pas, le gendarme m'encourage en me disant allez ne vous arreter pas mais pas moyen, je dit que j'ai des soucis de santé que je veux bien faire une prise de sang, mais on me repond que ca ne se passe pas comme ça, et on me laisse souffler jusque 6 fois sans succès.rnOn m'explique que c'est un refus moi je ne comprend pas je leur dit de noter que je n'ai pas réussi et non que je n'ai pas voulu il m'explique que c'est pareil, j'essai d'expliquer mes soucis de santé, ils me répondent qu'il ne peuvent m'entendre puisque je suis alcolisé, et me reconvoque pour le lendemain après m'avoir fait signer immobilisation du véhicule, retention de permis, et me laisse partir à pied.rnJ'étais abassourdi non seulement on prend pas ma plainte mais en plus on me prend mon permis, c'est sur j'assume je n'aurais pas du boire d'alcool.rnMon concubin appel un ami gendarme pour avoir plus de renseignement celui ci appelle la gendarmerie pour savoir mes tords.rnLe soir meme je vais chez mon medecin pour qu'il me face un test de souffle avec un peak flow resultat inférieur a 150 pour

une normalité à 450l/mn, tout ça car j'ai un souffle diminué pour bronchite chronique.
Le lendemain je retourne à la gendarmerie pour l'audition avec le même gendarme que la veille. Je lui donne mon certificat, puis elle me pose des questions, entre deux elles me soulignent que faire

Par **ziza1010**, le **30/03/2012 à 19:53**

elle me souligne que faire appel à une connaissance était une mauvaise idée.
question fumer vous: ben oui je sais que c'est pas bon pour moi mais bon.
j'ai insisté pour qu'elle écrive que j'avez demandé une prise de sang.
résultat suspension administrative 6 mois et attente d'une convocation au procureur général.
J'ai fait une demande de recours gracieux au préfet en joignant mon certificat médical, mon éventuelle perte d'emploi les conséquences sur mes enfants...
J'ai fait un courrier idem au procureur et j'ai précisé à tout deux que je méritais une sanction pour l'alcolémie mais pas pour le refus puisque c'était une incapacité physique.
J'ai même demandé au gendarme pourquoi il m'avait refusé la prise de sang parce qu'il me trouver apte à souffler.
Alors qu'en pensez-vous je sais que je risque deux ans de prison 4500 euros d'amende et annulation du permis.
Prendra-t-on en compte mon certificat médical et mes courriers, le procureur sa décision peut intervenir dans combien de temps?
Vu mon poids 83 kilo, taille 1m60, 3 verre de whisky mon taux aurait dû être entre 0,50 et 0,60, et là vu que j'ai pas pu souffler je risque le maximum